

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 juin 2021, à 19H30, à Gletterens

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Rose-Marie Rodriguez, Députée ; Thierry Müller, Association FR aide et soins à domicile ; Yvan Nemitz, membre de la COSAF ; Monique Gründler-Haldimann, Présidente CG Montagny ; Sébastien Formica, Conseiller communal Belmont-Broye ; Martine Tschanz, infirmière-cheffe EMS Les Fauvettes ; Marianne Jean-Mairet, infirmière-cheffe EMS Les Mouettes ; Françoise Repond, infirmière-cheffe EMS Les Lilas ; Marie-Christine Roulin Frei, infirmière-cheffe, SASDB.

1. Accueil et introduction

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il remercie chaleureusement tout le comité du RSSBF ainsi que le personnel de toutes les entités, pour cette période complexe de crise sanitaire et fait un bref résumé de ce qui s'est passé dans les entités du Réseau (fermeture d'EMS, arrêt de certaines prestations pour le SASDB, confinement, réouverture partielle, reprise progressive des visites et des prestations...).

Tous les acteurs du RSSBF sont sincèrement remerciés.

Deux scrutateurs suivants sont désignés :

M. Cédric Péclard
M. Albert Pauchard

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée le 26 mai 2021 aux délégués. Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

2. Appel des communes

Toutes les communes sont présentes, le nombre de voix s'élève à 67 sur un total de 67. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

3. Approbation du protocole de décision du 25 novembre 2020

M. le Président soumet au vote des délégués le protocole de décision du 25 novembre 2020 qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Elections statutaires

4.1 Election des membres du comité et de son Président

Nouveaux membres du comité : Mme Françoise Robert (haute-Broye) ; Mme Anne-Pascale Collaud (basse-Broye) ; Mme Emilie Lesquereux (basse-Broye) ; Mme Marie-Claire Corninboeuf (Belmont-Broye) ; Mme Catherine Plüss (Centre) ; M. Jean-Claude Votta (Estavayer) ; M. Alex Gardon (haute-Broye) et M. Bernard Pochon (Centre).

Présidence : M. Nicolas Kilchoer

4.2 Election du/de la Vice-président/e de l'Assemblée

Mme Marie-Claire Corminboeuf.

4.3 Election des membres de la Commission sociale

Mme Marie-Claire Corminboeuf (Belmont-Broye) ; Mme Annelise Joye (haute-Broye) ; Mme Isabelle Guerry (basse-Broye) ; Mme Dominique Regueiro (Centre) ; M. Jean-Claude Votta (Estavayer) ; Mme Sylvianne Fontana (Milieux sociaux) ; M. Fabrice Maendly (Milieux économiques).

Mme Catherine Tomala, informe que la 1^e séance de Commission sociale aura lieu le 22 juillet 2021.

4.4 Election des membres de la Commission de district (COSAF)

Mme Anne-Marie Durussel (haute-Broye) ; Mme Sandra Lambelet Moulin (SASDB) ; M. Pascal Joye (basse-Broye) ; M. Gérard Brodard (Centre) ; M. Philippe Aegerter (Centre) ; M. Denis Chanez (Bénéficiaires, usagers) ; M. François Blanc (Bénéficiaires, usagers).

5. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2020

Les comptes et le rapport de gestion 2020 ont été préalablement adressés aux délégués avec la convocation. Ils sont présentés par Serge Clot (cf. documents annexés).

5.1 RSSBF

Durant l'année 2020, les charges imputées au RSSBF ont été améliorées grâce aux clés de répartition. Le salaire du responsable technique a été ainsi imputé à toutes les entités. Nous avons également ajouté et répartis les frais liés à la maintenance informatique.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

5.2 Entités santé : EMS/SASDB

La Covid-19 a durement impacté l'activité long et court séjour de nos EMS.

Réduction de l'activité dans les 3 EMS. Le foyer de jour a vu ses portes fermées à deux reprises durant plusieurs semaines. Son personnel a été transféré dans les unités de soins durant ces périodes.

Pour les EMS un solde en faveur des communes de CHF 63'272.4.

Pour le SASDB, il y a eu une légère baisse d'activité entre 2019 et 2020. Ceci est dû à l'arrêt des prestations d'économie familiale. La baisse des recettes liée à l'activité, suite à la diminution des tarifs de prestations LAMal de env. 3.6 % depuis le 01.01.2020, représente CHF 97'000.--.

Le budget 2020 n'était pas à niveau puisque les charges du personnel temporaire n'avaient pas été budgétées. Le résultat annoncé pour 2020 reste en corrélation avec le budget demandé pour 2021.

Pour le SASDB un solde à charge des communes de CHF 588'343.--.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

5.3 Entités sociales : SSB/SOC

Pour donner quelques chiffres concernant l'activité du SSDB, nous relevons qu'en 2020, nous avons ouvert 234 nouveaux dossiers, traité 330 dossiers d'aide matérielle et 239 dossiers d'aide personnelle. Au 31 décembre 2020, 273 dossiers étaient encore actifs.

Pour le SSDB un solde en faveur des communes de CHF 178'673.38.

Pour le SOC, en 2020, nous avons reçu 55 nouveaux mandats et obtenu la levée de 16 mandats. Au 31 décembre 2020, 321 mandats étaient encore actifs.

Pour le SOC un solde en faveur des communes de CHF 23'347.58.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

5.4 Indemnités forfaitaires

Le nouveau règlement sera présenté à l'ordre du jour sous le point 6.

Au 31.12.2020, un montant de CHF 1'073'566.68 a été versé aux proches aidants pour les indemnités forfaitaires.

Pour les IF un solde en faveur des communes de CHF 26'433.62.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

5.5 Ambulances et SMUR

Nous encaissons les subsides des communes et le canton de Vaud établi une facture finale.

Pour les Ambulances/SMUR un résultat provisoire en faveur des communes de CHF 29'033.-- .

5.6 Association

Il s'agit principalement du résultat Ambulances/SMUR.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Un résultat positif « Association » de CHF 1'786.80 viré à capital.

Répartition des contributions par entités : EMS 21.8% ; SASDB 29.6% ; SSDB 30.9% ; SOC 4.2% ; IF 9.2% ; Ambulances/SMUR 4.3%.

Les comptes dans leur ensemble et le rapport de gestion 2020 sont soumis au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité des voix.

6. Présentation et approbation de la révision totale du Règlement concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire pour l'aide et les soins à domicile

Mme Sandra Lambelet Moulin rappelle le système des indemnités forfaitaires dont les principales explications et documents de référence se trouvent sur le site internet du RSSBF. Cette aide financière est régie par la Loi cantonale sur les indemnités forfaitaires. Selon les critères de l'évaluation (application de critères cantonaux), ceci déclenche trois montants journaliers possibles de CHF 15.--, 20.-- ou 25.--, qui sont octroyés aux proches aidants selon l'importance de l'aide fournie. Ces montants sont déterminés par une ordonnance cantonale.

Le règlement de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire est issu de la loi cantonale, chaque district a la compétence de rédiger son règlement. Il y a plusieurs variations et libellés selon les districts. Les préfets ont souhaité harmoniser les règlements dans tous les districts de la manière la plus précise possible.

Le mandat est donné au SASDB l'évaluation des personnes. Un critère de points donne le niveau de droit à l'indemnité. Les évaluations sont réévaluées tous les ans pour les personnes non clientes du SASDB et tous les 2 ans pour les personnes clientes du SASDB.

Les membres de la Commission de district (COSAF) valident les demandes selon les points requis.

Présentation par article de la révision totale du Règlement du 16 juin 2021 concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Selon Amendement de la commune d'Estavayer qui estime inutile de rajouter le 1 km, la discussion est ouverte.

L'Art. 4 : Conditions d'octroi a) Parents et proches

Par parents on entend les parents et alliés désignés aux articles 20 et 21 du code civil suisse et par proches les personnes unies à la personne impotente par des liens durables d'affection et de solidarité.

Les parents et les proches doivent faire ménage commun avec la personne impotente ou vivre dans le voisinage immédiat de celle-ci. Ils doivent en outre être reconnus aptes à fournir l'assistance nécessaire.

Les liens d'affection et de solidarité sont durables si, au moment du dépôt de la demande d'indemnité forfaitaire, ils existent sans interruption depuis une année au moins.

La parole est donnée au Président de la COSAF. M. Pascal Joye informe que le proche aidant doit être dans le voisinage proche et enjoint l'assemblée à tenir compte de la décision de la

jurisprudence du TC qui stipule que le voisinage proche se limite au 1 km, le km reste dans le cadre de la localité et non de la commune. Proposition : la notion de 1km et d'y ajouter la notion de localité.

Après questions et débats de l'Assemblée, l'article 4 est modifié **ainsi** :

L'Art. 4 : Conditions d'octroi a) Parents et proches

Par parents on entend les parents et alliés désignés aux articles 20 t 21 du code civil suisse et par proches les personnes unies à la personne impotente par des liens durables d'affection et de solidarité.

*Les parents et les proches doivent faire ménage commun avec la personne impotente ou vivre dans le voisinage immédiat de celle-ci (**en principe au maximum 1 km ou dans la même localité.**) Ils doivent en outre être reconnus aptes à fournir l'assistance nécessaire.*

Les liens d'affection et de solidarité sont durables si, au moment du dépôt de la demande d'indemnité forfaitaire, ils existent sans interruption depuis une année au moins.

M. Pochon Bernard, indique qu'à l'article 23, il s'agit de l'abrogation et il n'y pas lieu de noter « et les soins ».

L'article 23 est modifié ainsi :

Art. 23

Le présent règlement abroge le règlement du 29 mai 2008 concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire pour l'aide à domicile approuvé le 27 novembre 2008 par la Direction de la santé et des affaires sociales.

M. Raphaël Monnerat, RRH du RSSBF, demande si l'impact financier pour les communes a été calculé en modifiant l'article 4.

M. Joye répond qu'il y aura peu d'impact car cela représente 2 à 3 situations par an. Mme Lambelet Moulin complète que le coût d'une situation supplémentaire avec un forfait journalier entier est de CHF 9'125.--/an.

Le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Entrée en vigueur dès l'approbation par les organes cantonaux.

7. Bilan de la mise en œuvre du RSSBF après sa première année de fonctionnement

7.1 Domaine santé

Mme Lambelet Moulin informe que le réseau fonctionne très bien.

Par rapport à la Covid-19 : lors de la deuxième vague, qui a touché plus particulièrement les EMS Les Fauvettes et Les Mouettes, on relève un nombre important de décès dans ces 2 établissements. Les familles et les collaborateurs ont été très impactés.

Depuis la deuxième vague, les EMS ont eu jusqu'à 25 lits inoccupés. Depuis le début de l'année, il n'y a plus eu de liste d'attente pour entrer en EMS. Le BRIO, notre organe de coordination, est très actif et réactif.

Afin de favoriser la gestion des ressources humaines, une unité a été fermée aux Mouettes. La réouverture de l'unité est prévue à la mi-juin 2021. Ceci a demandé une importante réorganisation et un travail conséquent pour les cadres. Les collaborateurs ont dû faire preuve de beaucoup de flexibilité.

Une coordination importante a été mise en place au sein du RSSBF avec des prêts de collaborateurs sur les différents sites, des mutations temporaires de postes y compris vers les centres de vaccination. Aucun licenciement de personnel. Le canton doit encore se positionner par rapport à la compensation des pertes financières dans les EMS.

Mme Sandra Lambelet Moulin relève que les équipes sont fatiguées et que le taux d'absentéisme est élevé. Ce constat se retrouve dans beaucoup d'institution de santé.

Le RSSBF a pris des mesures : création d'une commission santé, rapprochement de l'équipe directionnelle et transverse par une présence plus fréquente sur les sites, organisation d'événements récréatifs, repas d'équipe voir du RSSBF si possible en automne, collaboration avec une psychologue du travail, proposition de séances de supervision... Néanmoins, on va

observer encore longtemps les effets de la crise sur le turn over et l'absentéisme des collaborateurs.

Une certaine normalité reprend dans les EMS : les sorties sont à nouveau libres pour les résidents et toutes les activités ont pu reprendre. Les visites ne doivent plus s'annoncer mais simplement s'inscrire pour le traçage à l'entrée. Les cafétérias sont ouvertes au public.

Par rapport à la situation sanitaire, nous relevons une hausse des demandes d'interventions auprès du Service d'aide et de soins à domicile (SASDB) et le foyer de jour est complet. A ce jour, 15 lits d'inoccupés dans les EMS du RSSBF.

Elle remercie chaleureusement tous les collaborateurs pour le travail fourni durant cette période très difficile et remerciements également au comité et à son président.

Un merci particulier aux médecins répondants, MM. les Dr Gruaz, pour Les Mouettes, Dr Galley, pour Les Lilas et le Dr Apothéloz pour Les Fauvettes qui ont apportés leur soutien et leur expertise face aux mesures sanitaires importantes.

Les élus seront invités cet automne à une journée découverte dans les diverses entités du RSSBF. Un courrier d'information parviendra cet été aux communes

7.2 Domaine social

Mme Catherine Tomala est très satisfaite de la structure et de la mise en place du réseau. Les équipes transverses ont permis d'assurer dans des délais très courts, l'optimisation des locaux d'Estavayer-le-Lac, la migration informatique et l'acquisition d'un nouveau matériel informatique. Elle adresse ses remerciements aux équipes technique et informatique du RSSBF. L'équipe RH a également rapidement été sollicitée tout comme celle des finances. Les collaborateurs se sentent appartenir à une entité alors que cela n'était pas le cas avant.

L'ouverture, au 1^{er} juillet, de l'antenne de Domdidier avec le transfert d'un tiers des effectifs a très certainement été facilitée par la création du RSSBF.

La délivrance des prestations sociales a été compliquée par la crise sanitaire. Le quotidien des assistants sociaux et des curateurs, dont l'activité essentiel induit le contact avec les bénéficiaires, a été fortement chamboulé. S'adapter a été le maître-mot (télétravail, réduction des entretiens en présentiel, permanences) et ce, dans un contexte où la précarité des personnes était exacerbée par la situation sanitaire. Elle remercie ainsi toute son équipe, son adjointe, le comité et la directrice sur qui elle a pu compter.

En conclusion, la structure mise en place est clairement un plus, l'origine d'une simplification organisationnelle, le gain d'une qualité dans le quotidien professionnel. En un peu plus d'une année, le chemin parcouru est incroyable et extraordinaire. Mais tout ce qui a été accompli l'a été à un rythme très soutenu. Aujourd'hui, et pour l'avenir, alors que le RSSBF est encore en construction et que les chantiers sont nombreux, la demande est d'avancer moins vite et de revenir à un rythme plus ordinaire. Il importe de permettre, sur le terrain, de vivre les changements et de ne pas les subir. C'est avec ce regard et cette demande de mes équipes que je vais tenter d'œuvrer au sein du bureau de direction et de mes services.

8. Etat des dossiers en cours

8.1 EMS Broye

EMS Les Fauvettes : Décompte de construction très favorable, environ CHF 500'000.-- en-dessous du budget voté.

EMS Les Mouettes et Les Lilas : La COBA a fourni un travail intense. Le MEP est prêt mais différé en attente du positionnement de l'HIB et de la communication de sa stratégie.

La revalorisation des sites actuels des EMS est en cours avec les communes sièges.

8.2 Révision totale des statuts de l'association

La révision sera lancée cet automne selon les bases légales à mettre à jour et les nouvelles normes financières MCH2.

9. Divers

Mme Anne-Marie Durussel, syndique de Nuvilly, demande si le RSSBF est ouvert à accepter plus de courts-séjours. Mme Sandra Lambelet Moulin informe qu'actuellement il y a 3 lits ouverts de courts-séjours de façon pérenne mais que dans cette période toutes les demandes de courts-séjours sont acceptées sur les 3 EMS.

Pour information, les 12 lits ouverts à l'automne à l'EMS Les Grèves du Lac, à Gletterens, seront pour de la psycho-gériatrie.

Information pour les nouveaux membres du comité de l'Association médico-sociale que le prochain comité aura lieu le 8 juillet 2021, aux Fauvettes, à 14h00, l'ordre du jour sera exceptionnellement communiqué uniquement le 5 juillet 2021.

Le Président clôt l'assemblée à 21h22 et donne la parole au Syndic de la commune accueillante qui nous souhaite la bienvenue. Il rejoint les mots de la Direction et du Président pour féliciter et remercier les collaborateurs du RSSBF. Il nous invite à prendre un verre de l'amitié et goûter à l'apéritif de l'équipe « Saveurs et nutritions » et admirer la magnifique infrastructure des locaux communaux et scolaires.



Le Président
Nicolas Kilchoer



La secrétaire
Nicole Pittet